

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du mercredi 19 février 2020

Nombre de membres du Bureau: 7 dont 7 en fonction.

Membres présents et représentés : 5

Absents excusés : 4 dont Procurations : 2

Le 19 février 2020 à 19 heures 30, le Bureau de l'Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau du bassin versant de la Largue et du secteur de Montreux s'est réuni à la Mairie de Manspach, suite à la convocation du Président en date du 14 février 2020.

Sous la présidence de : M. Daniel DIETMANN, Président

Sont présents : M. Denis NASS, Assesseur Non GEMAPI

M. Dominique RULOFS, Assesseur GEMAPI

Sont excusés : M. Joseph BÉRBETT, Vice-Président Non GEMAPI, représenté par M. Daniel DIETMANN

M. Bertrand IVAIN, Vice-Président GEMAPI, représenté par M. Dominique RULOFS

Mme Danielle BUHLER, Assesseur non GEMAPI,

M. Vincent GASSMANN, Assesseur GEMAPI

Le Président constate que le quorum est atteint.

Mme Sabine DREXLER et M. Rémy WITH, Conseillers départementaux, sont excusés.

Y assistent également :

M. Christophe WEBER, Président de la Commission Technique.

L'équipe de l'EPAGE Largue : Mme Nathalie GARDELLA, secrétaire, MM. Hugo LIENERT, riviériste, Nicolas FAESSEL, animateur SAGE, Cyril BRETON, animateur Natura 2000.

M. DIETMANN remercie les Membres du Bureau pour leur présence, ainsi que les personnes associées.

ORDRE DU JOUR

1. Préparation de la séance du Comité Syndical du vendredi 28 février 2020 à 19 heures 30 à la salle communale de Manspach
2. Présentation du compte administratif et du compte de gestion 2019 et finalisation du projet de budget 2020
3. Prorogation de la ligne de trésorerie
4. Divers

Validation du compte rendu de la séance du 11 septembre 2019

Le Bureau approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du mercredi 11 septembre 2019 à Manspach.

1. Actualité

⇒ Pont Ruc de Galfingue à Spechbach

M. LIENERT fait état des travaux de réouverture du pont de la rue de Galfingue réalisés par l'EPAGE début juillet 2019. Pendant les travaux, les services de l'Unité Routière ont effectué un contrôle visuel des organes structurels du pont (4 juillet), culées et poutrelles de soutien du tablier. Ils ont noté une déformation des culées (descellement et affaissement) des pierres de taille due à la poussée des terrains, ainsi qu'une importante dégradation des poutrelles métalliques par la rouille. Sur la base de ce constat, les agents de l'Unité Routière ont alors évoqué la reprise complète de l'ouvrage à moyen terme. Finalement, l'état de conservation dégradé de l'ouvrage a engendré des travaux de reprise complète qui ont débuté début février 2020. La reprise de l'ouvrage comprend l'arrachage complet de l'ouvrage en place, le coulage d'un radier béton (dalle), pose de cadres préfabriqués (sorte de buses carrées) de section légèrement supérieure à la section du pont existant (afin de ne pas réduire les capacités d'écoulement des crues), repose d'une bande de roulement neuve et pose de gardes corps pour sécuriser l'ensemble.

⇒ Point sur l'acquisition des étangs en zone inondable

- Etang Martin à Mooslargue: acte de vente signé le 14 janvier 2020 chez le notaire en attente du retour de l'inscription au livre foncier
- Étangs Munch à Soppe le Haut: en attente du retour de la consultation de la SAFER

M. LIENERT explique que les opérations d'achat sont en cours de finalisation. Il fait également part des grandes difficultés rencontrées par l'EPAGE avec l'étude notariale Stehlin de Dannemarie pour faire avancer les dossiers; l'ensemble des pièces nécessaires aux deux transactions ont été transmises au notaire lors d'un rendez vous le 25 juin 2019. Avec l'accord du présent Bureau, il sera proposé aux membres du comité syndical d'inscrire au budget prévisionnel 2020 les crédits nécessaires à la réalisation des études et travaux permettant de rouvrir les zones inondables (et humides) en lieu et place des étangs existants. Pour la réalisation des études préalables et travaux de restauration des sites, il convient de prévoir un montant prévisionnel total de 100 000 € (études: 20 000€ et travaux: 80 000€); un dossier de demande de financement sera réalisé auprès de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse qui a déjà assuré à l'EPAGE un subventionnement à hauteur de 80% sur l'ensemble.

⇒ Natura 2000 Vallée de la Largue et Sundgau Région des Etangs

M. BRETON présente des actions mises en œuvre afin de prendre en compte la biodiversité des sites Natura 2000 via des chartes Natura 2000, la mise en lumière de mares, la prise en compte de la mousse "Dicrane vert" suite aux problèmes de dépérissement de hêtres et via l'amélioration de la gestion d'étangs. Ce travail a été mené avec plusieurs communes, l'ONF, le CSA et des propriétaires d'étang. Suite au travail d'animation, la Commune de Dannemarie a renouvelé son adhésion à la charte Natura 2000 du site Natura 2000 Vallée de la Largue pour ses parcelles correspondant à des secteurs de prairies et de boisements proches de la vieille Largue et du terrain de sport.

Le dernier Comité de Pilotage Natura 2000 a été l'occasion de présenter une synthèse des inventaires, des actions réalisées et d'actualités environnementales. La réunion en salle communale de Hirsingue s'est accompagnée d'une visite de la zone humide et du ruisseau renaturés dans le vallon du Steinbach.

⇒ Commission Locale de l'Eau du 31 janvier 2020 à Manspach

M. FAESSEL fait part des sujets étudiés lors de la CLE du SAGE Largue :

1. l'hydrosystème du bassin versant de la Largue face au changement climatique en détaillant les éléments de météorologie et climatologie, la sécheresse hydrologique, les données piézométriques des cailloutis du Sundgau et les phénomènes de coulées de boues et d'inondations

2. le projet Filière Herbe porté par la Communauté de Communes Sud Alsace Largue, présenté par M. Denis NASS, Vice Président et Mme Fanny WAGNER, Chargée de Mission,
3. la présentation de la démarche Contrat de Territoire Eau et Climat dans le cadre du XIème programme d'intervention de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, par Mme Noëlle Couturieux, chargée d'intervention.
4. Un éclairage sur la problématique du chrome VI, par Mme Juliette MOUQUET, Ingénieure à l'Agence Régionale de Santé

M. NASS demande ce qu'il en est du chrome VI ?

M. FAESSEL explique que le Chrome VI a été détecté à Ballersdorf à des teneurs dépassant la recommandation de l'Anses (6 µg/l), aux alentours de 10 à 15µg/L, sans pour autant dépasser la norme sur le Chrome Total (50µg/l). Il n'existe pas de norme pour le Chrome VI, uniquement la recommandation de l'Anses de 6µg/L. Le chrome est également détecté dans le captage de Carspach qui se situe dans la forêt de Fulleren (le même massif forestier que Ballersdorf). Des campagnes de mesure ont été menées partout en France et le Sundgau compte plusieurs points, alors que seuls deux autres points ont été révélés en France, un en Corse et un dans les Yvelines.

M. DIETMANN ajoute que le Chrome VI est peu étudié dans l'alimentation, ce qui ne permet pas de mettre en perspective ces concentrations dans la consommation d'eau potable, car c'est l'accumulation des substances qui peut poser problème.

M. FAESSEL relate le Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG) 2018/2021, évoqué lors de la CLE, qui a été acté par la fédération de pêche.

On y remarque une dégradation rapide du contexte à truite vers un contexte à ombre sur la Largue dès Courtavon. Ceci peut s'expliquer par les prélèvements/rejets pour le plan d'eau de Courtavon et les étangs à l'aval, qui réchauffent l'eau, ainsi que le passage en secteur urbanisé et au golf plus exposé au soleil et au rejet.

Suite à la sécheresse hydrologique qui s'est prolongée jusqu'à la mi-octobre 2019, la pluviométrie de novembre 2019 à janvier 2020 est présentée et analysée. La pluviométrie correspond à la normale pour le mois de novembre, puis est déficitaire pour le mois de décembre (-25 à -50%) ainsi que pour le mois de janvier (-50 à -75%).

Il a également été évoqué la mise en place d'une convention de partenariat pour la mise en place de contrats territoriaux de solutions en faveur de la qualité de l'eau 2018/2022 qui concernent deux captages sur l'EPAGE Largue, à Spechbach le Bas et à Montreux-Vieux. Le captage de Spechbach n'est actuellement plus en usage pour l'eau potable mais est maintenu en état de fonctionnement en ressource stratégique.

M. DIETMANN dit que dans le SDAGE, l'abandon des captages n'est plus d'actualité.

M. NASS précise que le travail avec les agriculteurs a débuté pour celui de Spechbach, piloté par la Communauté de Communes Sundgau. Pour le captage de Montreux-Vieux, la Communauté de Communes Sud Alsace Largue souhaite y développer un site pilote pour la modification des pratiques basées sur le retour à l'herbe dans le cadre de la production laitière, de lait de foin. Il y a un souhait d'accompagnement avec un contrat de prestation, attente de la proposition de l'AERM.

M. DIETMANN rappelle que Montreux-Vieux est sur le bassin Rhône-Méditerranée-Corse, mais dépend administrativement de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse. Il faut étudier cette voie avec l'Agence de l'Eau.

M. FAESSEL relaie une information de M. le Préfet de Région Grand-Est à destination des Commissions Locales de l'Eau quant à la révision de la cartographie de géothermie de minime importance avec trois niveaux de profondeur :10-50m, 10-100m et 10-200m. Cette cartographie encadre l'application du régime de minime importance en fonction des zonages. Elle fera l'objet d'une consultation publique.

⇒ Avancement des travaux

M. LIENERT présente, diaporama à l'appui, les travaux menés par l'EPAGE depuis le 16 novembre 2019:

Sur la Largue à Gommersdorf: traitement d'embâcle, recépage de vieux saules blancs permettant de sécuriser une ligne électrique et abattages multiples pour sécuriser la rue du moulin. L'ensemble des bois coupés sera valorisé par broyage en bois énergie.

Sur le Bachla à Soppe le Haut: Le Bachla est un petit ruisseau qui prend sa source sur les hauteurs de Soppe le Haut (versant rive gauche du Soultzbach), draine un important bassin versant agricole avant de rejoindre le Soultzbach en traversant la zone urbaine du village. Les lacunes d'entretien ou d'entretien inadéquat du ruisseau par les riverains (stockage de branches sur les berges) ont engendré un important encombrement du lit mineur du cours d'eau se traduisant par des phénomènes de surinondations importants dans le village. Un conséquent travail de dégagement du lit, désembâclage et coupes dans la ripisylve foisonnante, a été réalisé. L'ensemble des bois coupés sera valorisé par broyage et l'ensemble des branches et refus de coupes stocké par les riverains a été brûlé sur place avec autorisation de la mairie.

Sur la Largue et le Soultzbach à Balschwiller: un passage d'entretien (coupes sélectives et désembâclage) a été mené sur la Largue et le Soultzbach, respectivement entre le pont de la Rd103 (sortie de Hagenbach), le pont de la rue du 27 novembre (proche boulangerie de Balschwiller) et la confluence des deux cours d'eau. Une partie des bois coupés sera récupérée par l'exploitant agricole, le reste étant réutilisé pour la confection de peigne. L'EPAGE en a profité pour réaliser le dégagement des lignes hautes tensions (trois traversées sur le secteur) pour éviter les futures problèmes récurrents rencontrés lors des élagages réalisés par RTE. A noter la présence de très nombreuses traces de castor sur le secteur, ainsi qu'une population très importante de ragondins, dont les innombrables galeries provoquent un mitage important des berges, ainsi qu'une gêne d'exploitation des prairies naturelles pour les agriculteurs.

Sur le Soultzbach à Falkwiller: L'hiver dernier, l'EPAGE avait réalisé un passage d'entretien du Soultzbach à Gildwiller, depuis la limite communale avec Diefmatten jusqu'au pont de la RD 26 (soit un peu plus de 3km). Cette année, des travaux du même type ont été réalisés depuis le pont de la RD26 (entrée de Gildwiller) jusqu'au pont de la rue de l'Eglise à Falkwiller. De nombreuses coupes sélectives et un important travail de désembâclage avec confection systématique de peignes ont été menés. Tous les bois ont été réutilisés in situ. A noter, tout comme à Balschwiller une très forte population de ragondins et musqués causant les mêmes problématiques. A noter également une forte présence de tilleuls dans la ripisylve, probablement issus d'anciennes plantations réalisées par le SMARL. Comparativement à l'état sanitaire des essences pionnières des cours d'eau (saules, aulnes frênes et érables), les tilleuls semblent bien résister aux évolutions du climat et permettent de maintenir une ripisylve fonctionnelle. Ceci montre l'absolue nécessité de dynamiser et diversifier les ripisylves pour maintenir des cours d'eau en bonne santé.

M. NASS rebondit sur le problème des maladies qui touchent de manière très importante les ripisylves, notamment les aulnes et les frênes. Il remarque que les secteurs sur lesquels sont réalisées des coupes régulières et parfois un peu sévères résistent mieux que les ripisylves des secteurs "laissés à l'abandon".

M. LIENERT répond que le constat est le même du côté de l'EPAGE. Ces trois ou quatre dernières années, l'EPAGE a réalisé, très ponctuellement, des coupes très sévères (quasi à blanc) dans des ripisylves très affectées (peuplements quasi mono spécifiques de frênes ou d'aulnes), par exemple sur le Spechbach à Spechbach le Haut ou sur le Weihergraben à Illfurth. Bien que ces coupes puissent sembler violentes du point de vue de la population, la régénération qui s'en suit dans les 2 ou 3 années suivantes est tout à fait spectaculaire; les arbres malades recépés repartent et la lumière apportée sur les berges permet l'apparition d'un nouveau peuplement (buissonnant et arborescent) dynamique et diversifié. Le retour d'expérience acquis par l'EPAGE montre que lors d'interventions dans les ripisylves, il est contreproductif de maintenir les frênes et aulnes malades; le recépage systématique de ces derniers permet de maintenir leurs souches vivantes. Dans le cas des coupes très sévères,

l'EPAGE laisse une saison de végétation passer sur les secteurs travaillés, puis prévoit des plantations si la régénération n'est pas jugée suffisante.

M. DIETMANN souligne que les érables commencent aussi à être fortement impactés par les évolutions climatiques et rappelle l'importance des ripisylves qui sont des "autoroutes à bestioles", et qui jouent un rôle important pour limiter la hausse de la température de la rivière en période d'étiage. Il parle de l'étude du bassin versant avec la Chambre d'Agriculture et souhaite une même démarche concernant la ripisylve des 166 km de cours d'eau.

2. Présentation du compte administratif et du compte de gestion 2019 et finalisation du projet de budget 2020

M. DIETMANN donne la parole à Mme GARDELLA, secrétaire, pour la présentation du **compte administratif 2019**.

Le compte administratif 2019 laisse apparaître un excédent de la section de fonctionnement de 49 835,14 € et un déficit de la section d'investissement de -11 933,79 €.

Les résultats à la clôture de l'exercice précédent sont de 34 699,42 € en fonctionnement et 53 904,31 € en investissement.

Les restes à réaliser sont de - 23 540 €.

Le résultat de la clôture 2019 est un excédent réel corrigé de 102 965,08 €

Mme GARDELLA présente le résultat :

- du service GEMAPI qui laisse apparaître un excédent de la section de fonctionnement de 61 389,08 € et un déficit de la section d'investissement de -17 537,92 €. Les résultats à la clôture de l'exercice précédent sont de 12 473,10 € en fonctionnement et 30 612,50 € en investissement. Les restes à réaliser sont de - 14 740 €. Le résultat de la clôture 2019 est un excédent réel corrigé de 72 196,76 €.
- du service NON GEMAPI qui laisse apparaître un déficit de la section de fonctionnement de 11 553,94 € et un excédent de la section d'investissement de 5 604,13 €. Les résultats à la clôture de l'exercice précédent sont de 22 226,32 € en fonctionnement et 23 291,81 € en investissement. Les restes à réaliser sont de - 8 800 €. Le résultat de la clôture 2019 est un excédent réel corrigé de 30 768,32 €.

Le Bureau est favorable à l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 :

Recettes de fonctionnement : 84 534,56 €

Recettes d'investissement : 41 970,52 €

Le Bureau finalise le **projet de budget 2020**.

Pour équilibrer le budget du service NON GEMAPI 2020, le Président propose de porter la valeur du point à 782,42 € et de fixer le seuil de participation maximum des communes à 2,60 €/habitant/an.

Pour équilibrer le budget du service GEMAPI 2019, le Président propose de porter le montant de la cotisation des Communautés de Communes et d'Agglomération à 161 000,00 €.

Il propose d'adhérer à la carte complémentaire facultative 5.1. des statuts du Syndicat Rivières de Haute Alsace "*Accompagnement et assistance technique aux maîtres d'ouvrage pour la réalisation d'études et de travaux, la conduite d'opérations et de projets décidés par les membres adhérents dans le cadre de leurs compétences respectives*" pour un montant de 6 700 €.

Il propose d'allouer une subvention de participation à l'animation des actions pédagogiques "eau" de 3 500 € à la Maison de la Nature du Sundgau.

Le budget 2020 s'équilibre comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
<u>Section de fonctionnement</u>	437 735,56 €	437 735,56 €
<u>Section d'investissement</u>	477 427,75 €	477 427,75 €

Le Bureau valide ces propositions.

M. NASS tient à évoquer le manque de reconnaissance (politique et financière) des efforts réalisés par les populations rurales de têtes de bassins versants au profit des populations citadines en aval, notamment l'Agglomération Mulhousienne. Les Contrats de Territoire Eau et Climat (CTEC) voulus par l'Agence de l'Eau auraient été une occasion rêvée pour développer une solidarité Aval/Amont (en réponse à l'existante solidarité Amont / Aval), mais "le coche a été loupé". Il reproche notamment à l'Agence de l'Eau d'avoir travaillé en solo avec la M2A pour la rédaction et la validation de son CTEC et de n'avoir rien prévu en ce sens pour la mise en place de cette solidarité que nos territoires ruraux demandent et espèrent depuis longtemps. Il partage aujourd'hui aux Membres du Bureau son ressentiment envers l'Agence de l'Eau pour ce manque de clairvoyance.

M. DIETMANN partage le point de vue de M. NASS concernant la rédaction des CTEC. Il regrette notamment la rédaction de CTEC multiples à l'échelle de périmètres politiques (périmètres des Communautés de Communes), plutôt que la mise en place d'un CTEC global regroupant tous les acteurs à l'échelle d'un périmètre hydrographique (le bassin versant).

M. WEBER suggère, considérant les changements que vont apporter les prochaines échéances électorales, qu'il y ait des écrits, pouvant se traduire notamment par la rédaction d'une motion de l'EPAGE Largue établissant les efforts consentis par l'amont au profit de l'aval et demandant ainsi une reconnaissance de l'aval.

M. NASS partage le principe de la motion, d'autant plus qu'il est indéniable que l'Agence de l'Eau est en train de réduire les financements.

M. DIETMANN propose de travailler sur une motion pour la présenter aux Membres du Comité Syndical lors de la prochaine séance du 28 février.

Les Membres du Bureau sont d'accord et valident le principe de la rédaction de la motion (par échanges successifs via les mails) à proposer au prochain Comité Syndical.

3. Prorogation de la ligne de trésorerie

Délibération B/01/2020

Entendu les explications de M. le Président sur la nécessité de renouveler la ligne de trésorerie à hauteur

de 100 000 €,

Après examen de propositions d'organismes financiers, le Bureau DECIDE, à l'unanimité,

- De retenir l'offre de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, dont les conditions sont les suivantes :
Durée : 1 an
Taux : Euribor 3 mois (moyenne mensuelle) + marge de 0,80 point
Intérêts : calculés prorata temporis sur les sommes effectivement utilisées sur la base exact/360 jours. Ils sont arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil.
Commission : commission d'engagement de 150 € payable à la signature du contrat.
- Autorise M. le Président à signer les pièces s'y rapportant.

M. le Président remercie l'assistance pour la qualité des débats et clôt la réunion du bureau à 22h00.

Table des délibérations

B/01/2020 Prorogation de la ligne de trésorerie

